



B.I.D.

REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE L'EAU ET DES MINES



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
(OUVERTS AUX ENTREPRISES DES PAYS MEMBRES DE LA BID)

Date : 13 Octobre 2017.

Financement BID No: 2BEN-076

AAO No : 01/BID-UEMOA/2017

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour financer le **projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural au Bénin**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché des « **Travaux de réalisation de 120 Forages Equipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) et de 06 Postes d'Eau Autonome (PEA) – (lot FPMPEA)** ».
2. **L'Agence d'Exécution des Travaux Urbain (AGETUR)**, Maître d'Ouvrage Déléguée pour le compte du Ministère de l'Énergie de l'Eau et des Mines représentant le Gouvernement de la République du Bénin, Maître d'Ouvrage, sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles pour exécuter les « **Travaux de réalisation de 120 Forages Equipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) et de 06 Postes d'Eau Autonome (PEA) – (lot FPMPEA)** » répartis dans les départements de l'Atlantique, du Borgou et de l'Ouémé. **Le délai d'exécution de ces travaux est de huit (08) mois.**
3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres auprès du **Secrétariat de la Direction des Opérations de l'AGETUR-S.A.** sise à **5089, Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport, en face de la clôture de l'ANAC ; E-mail : dgetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj**
4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus (ou encore en le retirant directement au niveau du secrétariat de la Direction des Opérations de l'AGETUR-S.A sise à l'adresse ci-dessus indiquée) contre un paiement non remboursable de **trois cent mille (300 000) Francs CFA.**
5. Les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires et du Cahier des Clauses Administratives Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres – Travaux de la Banque Islamique de Développement. **Les spécifications de qualification comprennent :**
 - *Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des trois (03) dernières années depuis le 1^{er} janvier de l'année 2015.*
 - *Justifier d'un chiffre d'affaires moyen des bilans certifiés au cours des cinq dernières années (2012, 2013, 2014, 2015 et 2016) au moins égal à **trois milliards sept cent millions (3 700 000 000) Francs CFA.***
 - *Disposer d'avoirs liquides ou d'accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objets du présent Appel d'Offres à hauteur de **sept cent millions (700 000 000) Francs CFA** et nets de ses autres engagements*
 - *Avoir exécuté en tant qu'entreprise principale au cours des cinq (05) dernières années (2012, 2013, 2014, 2015, 2016), au moins deux (02) marchés portant sur des travaux d'hydraulique villageoise avec une valeur minimum d'un milliard quatre cent millions (1 400 000 000) Francs CFA par marché terminé pour l'essentiel.*

Se référer au DAO pour la liste complète des critères de qualification.
6. **Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 20 décembre 2017 à 09 heures** (heure de Cotonou : GMT+1). Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de l'offre d'un montant de **cinquante millions (50.000.000) Francs CFA.**
7. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à
 - o **Adresse :** AGETUR S.A. 5089, Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport, en face de la clôture de l'ANAC Tel. 00 (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 - Fax : 00 (229) 21 30 51 30 - E-mail : dgetur@agetur.bj; mbocove@agetur.bj; sgoudou@agetur.bj
 - o **Heure :** 09 heures (heure de Cotonou = GMT+1)
8. La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises de Pays membres **ne sera pas appliquée.**
9. **Cet avis est disponible sur le site web de l'AGETUR-SA, dans le Journal Jeune Afrique, parutions du 22 Octobre et du 12 novembre 2017 et dans le quotidien LA NATION, parution du 17 Octobre 2017.**

Le Président Directeur Général de l'AGETUR S.A.